



GRANDLYON
la métropole



Cet appel à projets est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

Suivi des indicateurs FSE 2014-2020

Modalités de recueil et de saisie des données des participants bénéficiant des opérations cofinancées par du FSE

Aide au renseignement du questionnaire
FSE à l'entrée / Ma Démarche FSE

Question 1

Rappel du cadre de performance FSE 2014-2020

2 Indicateurs communs sur l'axe 3 du PON FSE :

Cibles à atteindre

Chômeurs

Inactifs

Objectifs

- ✓ Rendre compte de la mise en œuvre des fonds européens
- ✓ Évaluer l'impact du FSE sur les publics ciblés bénéficiaires d'actions cofinancées

Enjeux pour La Métropole et les bénéficiaires FSE (opérateurs)

- ✓ Atteindre collectivement les valeurs cibles du PON pour débloquer les crédits réservés du cadre de performance à l'horizon de 2019 (2,3M€) et éviter une correction forfaitaire sur la subvention globale FSE
- ✓ Renseigner la complétude des données des participants et de manière fiable afin d'éviter une correction forfaitaire de la subvention FSE pour chaque opération conventionnée

⇒ Plus spécifiquement, bien renseigner le **statut du participant sur la marché du travail à son entrée dans une opération FSE**

Rappel du cadre de performance FSE 2014-2020

Définitions des cibles par le ministère de l'emploi (DGEFP)

« chômeurs »	« inactifs »
participants <u>sans emploi</u> , <u>immédiatement disponibles pour travailler</u> et <u>cherchant activement un emploi</u> au 1 ^{er} jour de l'opération FSE, qu'ils soient ou non inscrits auprès du SPE. (y compris les pers. en activité réduite, en temps partiel de quelques heures par semaine, c'est-à-dire inscrits à Pôle emploi en catégorie B ou catégorie C	participants <u>sans emploi</u> , n'étant pas en recherche active d'emploi ou <u>indisponible pour travailler immédiatement</u> au 1 ^{er} jour de l'opération FSE.

**Cas spécifique des personnes en parcours d'insertion
(PLIE plus spécifiquement)**

Critère : ancienneté dans le parcours

Le « flux » correspond à tout nouveau participant entrant dans une opération cofinancée FSE

Le « stock » : participant déjà en parcours d'insertion à l'entrée dans une opération FSE

Comment répondre à la question :

Questionnaire FSE « papier » :

Question 1. Statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération

Occupez-vous actuellement un emploi ? [Une seule réponse possible]

- 1a. Oui, un emploi de travailleur indépendant, chef d'entreprise 1b. Oui, un emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois ou +) 1c. Oui, un emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois) 1d. Oui, un emploi aidé (y compris IAE)

Non

→ Si oui, passez directement à la question 2

1e. Si vous n'occupez pas d'emploi, êtes-vous en formation, en stage ou en école ?

- Oui
 Non

1f. Si vous n'occupez pas d'emploi, recherchez-vous actuellement activement un emploi ?

- Oui → 1g. Si oui, depuis combien de temps cherchez-vous ? : (nombre de mois)
 Non

Questionnaire FSE dans MDFSE (liste déroulante) :

Statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'action*

Aucune donnée

Aucune donnée

Chômeur

Inactif

Exerce une activité d'indépendant, création d'entreprise

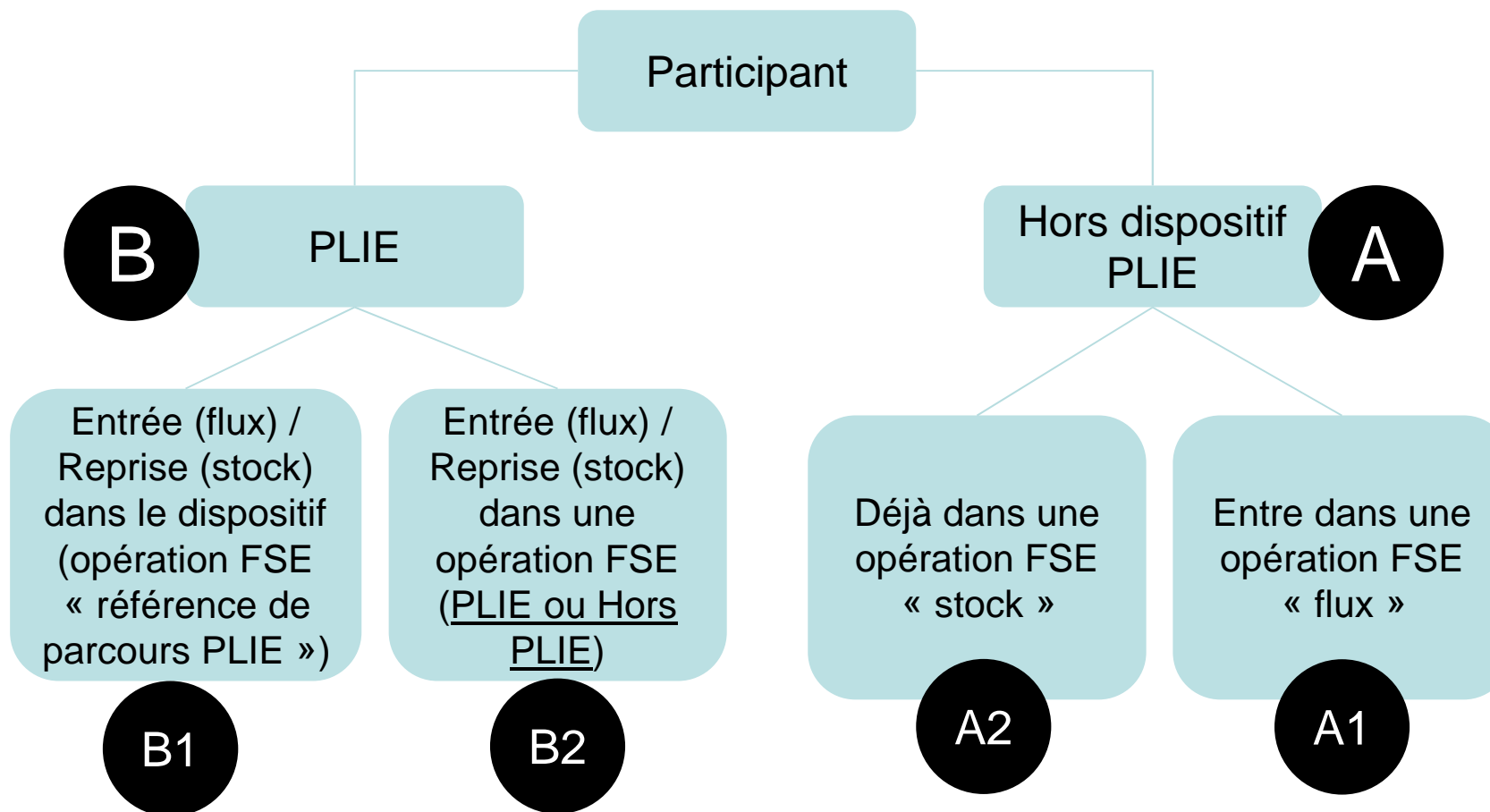
Exerce un emploi durable (CDI ou CDD de + 6 mois)

Exerce un emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)

Exerce un emploi aidé, yc. IAE

LYON

Plusieurs hypothèses présentées :



Règles générales applicables aux participants entrant dans une opération FSE

Le participant est-il dans l'action d'insertion au moment du démarrage de l'opération FSE ?

Oui (stock)

Non (flux)

La personne est-elle en emploi ?

La personne est-elle en emploi ?

Oui

Non

Oui

Non

La personne est-elle inscrite à Pôle Emploi (en catégorie B ou C) ?

Depuis combien de temps la personne est-elle présente dans l'action d'insertion ?

La personne est-elle en activité réduite ? (parmi eux les bénéficiaires du RSA socle, les personnes inscrite auprès de pôle emploi en catégorie B ou C)

Depuis combien de temps la personne est-elle éloignée de l'emploi ?

Oui, la personne est considérée comme **CHOMEUR**

Non, la personne est considérée comme en **EMPLOI** (y compris emplois aidés et travailleurs indépendants)

Moins de 12 mois

Plus de 12 mois

Oui, la personne est considérée comme **CHOMEUR**

Non, la personne est considérée comme en **EMPLOI** (y compris emplois aidés et travailleurs indépendants)

Moins de 12 mois

Plus de 12 mois

La personne est considérée comme **INACTIF**

La personne est considérée comme **CHOMEUR**

Les freins rencontrés par la personne sont-ils très importants ?

La personne est considérée comme **INACTIF**

Oui, la personne est considérée comme **INACTIF**

Non, la personne est considérée comme **CHOMEUR**

GRANDLYON

A

Règles générales : gestion des « flux » (nouveaux entrants dans une opération)

Le participant est-il dans l'action d'insertion au moment du démarrage de l'opération FSE ?

Non (flux)

La personne est-elle en emploi ?

Oui

La personne est-elle en **activité réduite** ? (parmi eux les bénéficiaires du RSA socle, les personnes inscrite à Pôle Emploi en catégorie B ou C)?

Oui
la personne est
considérée
comme
CHOMEUR

Non
la personne est
considérée en
EMPLOI (y
compris emplois
aidés et
travailleurs
indépendants)

Non

Depuis combien de temps la personne est-elle éloignée de l'emploi ?

Moins de 12 mois

Plus de 12 mois

Les **freins** rencontrés par la personne sont-ils très important ?

La personne est
considérée
comme **INACTIF**

Oui
la personne
est
considérée
comme
INACTIF

Non
la personne
est
considérée
comme
CHOMEUR

A1

Règles générales : gestion des « **stocks** »
(participants en poursuite de parcours de l'année N sur l'année N+1)

Le participant est-il dans l'action d'insertion au moment du démarrage de l'opération FSE ?

Oui (stock)

La personne est-elle en emploi ?

Oui

La personne est-elle inscrite à Pôle
Emploi (en catégorie B ou C) ?

Oui
la personne est
considérée
comme
CHOMEUR

Non
la personne est
considérée en
EMPLOI (y
compris emplois
aidés et
travailleurs
indépendants)

Non

Depuis combien de temps la personne
est-elle présente dans l'action
d'insertion ?

Moins de 12
mois

La personne est
considérée
comme **INACTIF**

Plus de 12 mois

La personne est
considérée
comme
CHOMEUR

A2

Cas spécifique des PLIE : entrée/reprise dans un dispositif PLIE (opération FSE « référent de parcours PLIE »)

Le participant est-il déjà dans le dispositif PLIE au moment du démarrage de l'opération FSE d'accompagnement (référent de parcours PLIE) ?

Oui (stock) = Reprise de parcours de l'année N-1

Non (flux) = Nouvelle entrée dans le dispositif PLIE

La personne est-elle en emploi ?

La personne est-elle en emploi ?

Oui

Non

Oui

Non

La personne est-elle en activité réduite (<78h/mois) ? (si inscrite à Pôle Emploi en catégorie B ou C)

Depuis combien de temps la personne est-elle accompagnée dans le dispositif PLIE ?

La personne est-elle en activité réduite (<78h/mois) ? (bénéficiaire du RSA socle, personne inscrite auprès de pôle emploi en catégorie B ou C)

La personne est considérée comme **INACTIF**

Oui, la personne est considérée comme **CHOMEUR**

Non, la personne est considérée en **EMPLOI** (y compris emplois aidés et travailleurs indépendants)

Moins de 12 mois

Plus de 12 mois

Oui, la personne est considérée comme **CHOMEUR**

Non, la personne est considérée comme en **EMPLOI** (y compris emplois aidés et travailleurs indépendants)

La personne est considérée comme **INACTIF**

La personne est considérée comme **CHOMEUR**

B1

Cas spécifique des PLIE : personnes en parcours PLIE entrant dans une opération FSE (PLIE ou hors PLIE)

A la date d'entrée dans l'opération FSE, la personne est-elle en emploi ?
(actualiser son statut s'il s'agit d'une personne en reprise de l'année N-1)

Oui

La personne est-elle en **activité réduite** ?
(parmi eux les bénéficiaires du RSA socle, les personnes inscrite à Pôle Emploi en catégorie B ou C)?

Oui
la personne est considérée comme **CHOMEUR**

Non
la personne est considérée en **EMPLOI** (y compris emplois aidés et travailleurs indépendants)

Non

Depuis combien de temps la personne est-elle accompagnée dans le dispositif PLIE ?

Moins de 12 mois

Non
la personne est considérée comme **CHOMEUR**

Plus de 12 mois

Oui
la personne est considérée comme **INACTIF**

B2